

*L' Eglise Protestante Unie de Caen et la S.H.P.N
présentent*

« Le refuge Huguenot »

Conférence par Geneviève Cornevin-Ferrari

Le Refuge huguenot : RESTER, ABJURER, OU PARTIR,

Le dilemme des Protestants face aux persécutions aux XVIIe et XVIIIe siècles



Avant de parler du Refuge huguenot, il convient de faire un rappel sur les débuts de la Réforme en Normandie



Alors que l'Église catholique admet trois sources d'autorité en matière de Foi : l'Écriture, la Tradition et le Magistère, les Réformateurs n'en reconnaissent qu'une : l'Écriture, d'où l'affirmation **Sola Scriptura**.

A Caen, les idées de Martin Luther touchent d'abord l'université et les moines (Cordeliers) dès 1530.



Les idées de Calvin : refus de la messe, du culte des saints... se répandent en France à partir de 1540. La mutation s'accélère à partir de 1555. Genève envoie non seulement des colporteurs mais des « ministres », pasteurs 'régulièrement' ordonnés.

D'abord pratique communautaire informelle, liée à la prise de conscience d'une identité réformée, la structuration ecclésiale est accomplie en 1559, quand les Églises réformées, Églises « dressées », c'est-à-dire des Églises avec un conseil des anciens (aujourd'hui conseil presbytéral) se donnent une armature calviniste : une confession de foi et une discipline avec un ou plusieurs ministres et un conseil des anciens.

En 1558, des Églises sont dressées à Saint-Lô, Caen, Vire...

En 1560 : Caen compte 4 Prêches en plein air

En 1561 : une Église est dressée à Alençon

1562 : le massacre de Vassy déclenche la première guerre de religion.

1562-63 : Les huguenots prennent le pouvoir dans de nombreuses villes. Aumônier du prince de Condé, le théologien et humaniste Théodore de Bèze prêche sur *l'argent est le nerf de la guerre* et baptise dans l'église Saint Jean de Caen.



Théodore de Bèze (1519-1605). Sa devise symbole de la résistance aux persécutions.

1568-1580 : la répression entraîne une première vague d'émigration

L'édit de Saint-Maur de 1568 interdit le culte protestant en France sous peine de mort et bannit les ministres huguenots. Les petits bateaux en provenance du Cotentin transportent quotidiennement nombre de huguenots vers Jersey. Ainsi, Pierre LOISELEUR, ministre à Bayeux, ancien étudiant de Calvin à Genève, qui devint par la suite l'aumônier de Guillaume d'Orange, ou encore Pierre HENRY, dit DANGY, qui avait vu massacrer sa congrégation à Valognes et qui devint recteur de la paroisse de St Martin, au nord-est de l'île. (Le gouverneur de Jersey signale la présence de 16 pasteurs normands). *Les Jersiais, graves, froids, rigides, en apparence insensibles, peu en dehors, sont bons, compatissants, extrêmement doux et hospitaliers, très charitables... Sous leur réserve glaciale, ils cachent beaucoup de compassion pour les réfugiés.*

Les protestants normands vont souvent faire le va-et-vient entre les îles -ou l'Angleterre pour les hauts-normands- au gré des guerres de religion et des édits de pacification successifs. Ainsi les protestants de Dieppe iront à plusieurs reprises à Rye (Sussex) pour finir par s'y fixer. Les répercussions de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) toucheront différemment la Haute et la Basse-Normandie. A Rouen, 300 huguenots seront massacrés, mais les protestants de Caen ou Lisieux seront épargnés. L'événement provoqua toutefois chez les protestants une terreur panique qui se traduisit par un nouvel exil et des abjurations en masse (prêtres étant passés à la réforme, bourgeois, nobles...).

L'édit de Nemours (1585) fut exécuté rigoureusement en Normandie. Le culte cessa, une vingtaine de pasteurs s'exilèrent encore à Jersey ou en Angleterre, et avec eux de très nombreux protestants, tandis que les catholiques allumaient des feux de joie et faisaient des banquets dans les rues.

En 1593 et 1594 les haines catholiques restaient si vivaces que partout les Réformés étaient menacés ou molestés. On exhumaient les corps qu'ils avaient enterrés dans les cimetières, on les emprisonnait quand ils avaient chanté les Psaumes...

En avril 1598, Henri IV promulgue l'édit de Nantes « perpétuel et irrévocable »

L'édit garantit aux protestants 150 lieux de sûreté.

Une juridiction spéciale leur est appliquée, au civil comme au criminel.

L'enseignement protestant (collèges, académies) est subventionné.

Les ministres (pasteurs) bénéficient d'un traitement de faveur qui les aligne sur la noblesse héréditaire ou de robe.

En cette année 1598, la province synodale de Normandie comprend six « Colloques » qui comptaient cinquante-huit Églises ayant leur « Consistoire ». Caen ne disposait que de prêches en plein air et dut attendre 1611-12 pour avoir un temple, au bourg l'Abbé. Au sud de Saint-Lô, Le Chefresne avait un pasteur, et un autre desservait Gavray, Coutances et Cerisy-la-Salle. Dans l'Avranchin, l'Église des Montgommery, Ducey, allait jusqu'à Fontenay et Chassegay. Enfin, aux limites de la Bretagne, on trouvait la petite Église de Pontorson (plus tard transportée à Cormeray).

Mais à partir du règne personnel de Louis XIV, les droits garantis aux huguenots commencent à s'effriter.

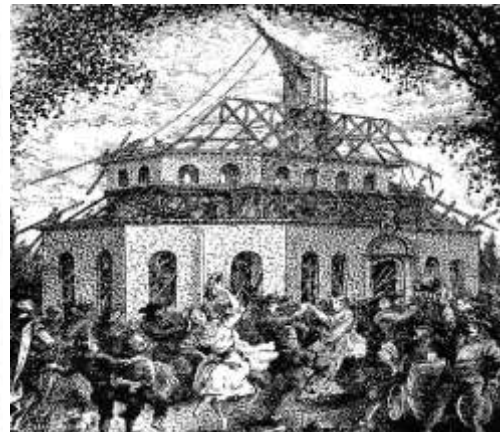


*Louis XIV et l'hérésie. Musée Carnavalet
Antoine Coysevox 1689*



Le Roi de France chef de la Sainte Ligue

1661-1685 : Démantèlement progressif de l'Édit de Nantes



Entre la rue de Bretagne et la rue de Bayeux (rue du presche à l'époque), le temple de Caen, bâti en 1611, va être abattu en 1685, la populace se livrant aux pires excès avec les ossements du cimetière.

- Des exercices de culte sont supprimés, des temples rasés, collèges et écoles sont fermés...
- Les synodes sont surveillés.
- Certaines charges et offices et même des métiers sont fermés aux Protestants, ainsi les sages-femmes protestantes n'ont plus le droit d'exercer ce qui provoque une fronde chez les bourgeois caennais, craignant pour la vie de la mère et de l'enfant.

- La pression pour obtenir des conversions s'exerce par tous les moyens : maisons de conversion, dragonnades (logement forcé de compagnies de cavalerie chez les Huguenots, expérimenté en Poitou dès 1681), aides financières pour ceux qui abjurent.



Par l'Édit de Fontainebleau (1685), Louis XIV révoque l'Édit de Nantes promulgué par son grand-père quatre-vingt-sept ans plus tôt.

-
- **Art. 1** : ordre de démolition des temples subsistants.
- **Art. 2-3** : interdiction du culte ou de toute **assemblée** « en aucun lieu ou maison » sous peine de prison.
- **Art. 4-6** : expulsion, sous quinze jours, de tous les **pasteurs** refusant de se convertir, mais reclassement professionnel pour les autres.
- **Art. 7** : interdiction des écoles de la **R.P.R. (Religion Prétendue Réformée)**
- **Art. 8** : obligation de faire **baptiser** les enfants et de les faire instruire par les curés.
- **Art. 9-10** : interdiction d'**émigrer**, sous peine de galères pour les hommes, de prison pour les femmes.
- **Art. 11** : punition des « **relaps** » (N.C. = nouveaux catholiques retombés dans l'hérésie)

LES ENFANTS : CIBLE des AUTORITÉS CATHOLIQUES-ROMAINES



Les Nouvelles Catholiques

La Maison des « nouvelles converties » ou « Nouvelles Catholiques » de Caen était située dans l'île St Jean, entre la rue Guilbert et la rue des Carmes. Le bâtiment sera détruit lors des bombardements de juin 1944. Elle avait été fondée dès 1658 par Mgr Servien, évêque de Bayeux « *pour préparer un azile (Sic) contre l'hérésie aux filles qui, s'y trouvant malheureusement engagées par leur naissance, voudraient s'affranchir de la contrainte de leurs parents* ».

Les parents opiniâtres disposant de quelque bien étaient tenus de payer la pension de leur(s) enfant(s) ; le roi pourvoyant à la pension des enfants dont les parents ne pouvaient acquitter la pension ou étaient fugitifs.

(Il y a des maisons de nouveaux et nouvelles catholiques dans les grandes villes, Alençon, Valognes, Saint-Lô, Caen...pour la Basse-Normandie)

En 1739, Louis Payzant, marchand drapier à Caen, va réussir à convaincre l'intendant de police, le marquis De Vastan, d'autoriser la sortie des N.C. de sa fille Suzanne car depuis son veuvage, il a besoin d'être aidé dans son commerce. Il s'engage à ce que sa fille ait une domestique catholique et qu'elle aille voir son confesseur, mais parvient à s'enfuir à Jersey avec elle quelques mois plus tard.

Certains parents se trouvant dans l'impossibilité de partir vont tout faire pour envoyer leurs enfants à l'abri dans un pays protestant ; la romancière Elizabeth Gaskell racontera en 1853 dans le magazine édité par Charles Dickens *Household Words* l'incroyable sacrifice d'un couple de paysans de l'Avranchin.

« Un paysan du nom de Lefebvre, étant allé au marché d'Avranches pour acheter une vache, y entendit parler de la Révocation et des menaces d'enlèvements d'enfants. Oubliant pourquoi il était venu au marché, il rentra en toute hâte chez lui. Sa femme était invalide et le couple ne pouvait pas partir mais ils avaient des parentes déjà exilées à Londres ; aussitôt, l'enfant fut confiée à un charretier qui la dissimula dans un matelas, sous une balle de paille ; une fois à Granville, l'homme confia la petite Magdelaine (elle avait dans les trois ans) à un patron pêcheur qui emportait un chargement de pommes et de poires à Jersey où la récolte avait été mauvaise. A Saint-Hélier, l'enfant fut prise en charge par des âmes charitables qui la convoyèrent jusqu'à Londres où elle retrouva ses tantes. La malle de l'enfant contenait les premiers éléments du trousseau de fine toile de lin tissé par sa mère ».

Cette malle et son contenu était encore la propriété de l'arrière-petite-fille de Magdelaine Lefebvre qui raconta l'histoire à Elizabeth Gaskell.

La lettre rédigée le 6 avril 1690 par Esther Osmont, enfermée aux nouvelles catholiques de Caen depuis deux ans montre que l'on n'y enfermait pas que des enfants.

Monseigneur,

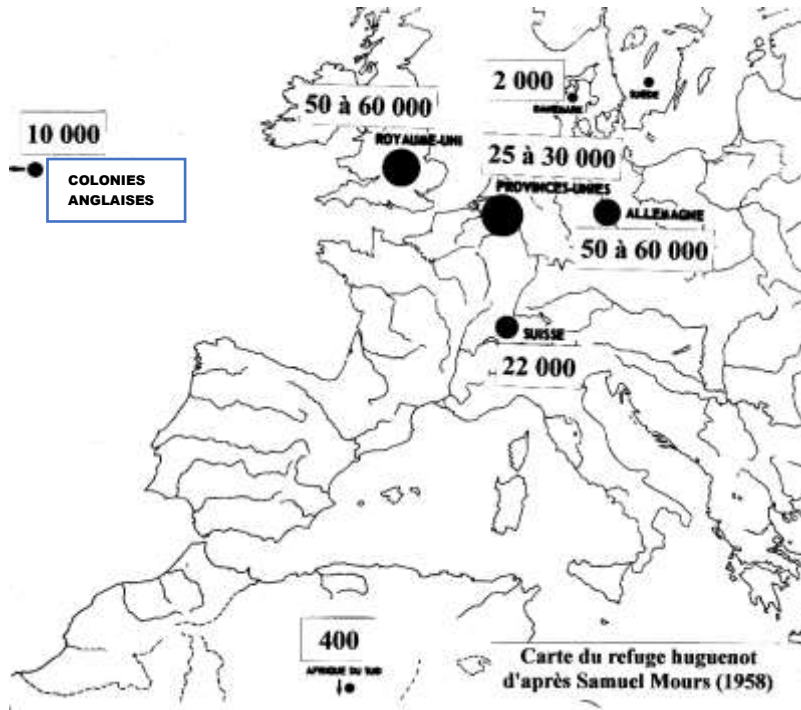
*Vous estes très humblement supplié de recevoir les justes plaintes d'Anne Lesage vefue (veuve) du sieur de Cairon âgée de plus de soixante et dixhuit ans, Suzanne Du Vivier femme du sieur Duruel, **Suzanne Paisant femme du sieur Badenhop**, Anne Bernesent femme du sieur du Coudray, Françoise, Anne et Marie de Varignon, Ester Osmont, Ester Vincent et Sara Morin arrestées il y a plus près de quatre ans par l'ordre du sieur de Gourgues cy devant intendant en la généralité de Caen qui nous fit conduire dans divers couvents et prisons d'où il nous fit mener dans le donjon du château de ladite ville et de là traduire, après y avoir esté cinq mois enfermées, dans la maison des nouvelles catholiques de Caen le 27 d'aoust 1688....*

RESTER et ABJURER ? NON !

TOUT QUITTER et PARTIR, REPARTIR à ZÉRO.

Malgré les châtiments encourus s'ils étaient capturés, les huguenots seront de 200.000 à 250.000 âmes, sur un total d'environ 1 million à tout quitter pour pouvoir préserver la libre pratique de leur religion. Les pays d'accueil de confession protestante trouvent des avantages à cette émigration dans la mesure où les réfugiés comblent des vides laissés par les guerres ou les épidémies, et où ils apportent leur savoir-faire d'artisans qualifiés (tisserands, orfèvres par exemple). Certains souverains pratiquent une politique d'incitation, dispensant les nouveaux-venus d'impôts pendant un certain nombre d'années, leur offrant un terrain où s'installer. L'Angleterre, les îles anglo-normandes, les Provinces-Unies, le Danemark, les principautés allemandes protestantes, et même la Russie orthodoxe. Guillaume III d'Orange recrute les nobles huguenots pour combattre en Irlande, comme par exemple le gentilhomme cachois Isaac Dumont de Bostaquet. Ce dernier

prendra part en 1688 au débarquement en Grande-Bretagne des forces de Guillaume III, puis deux ans plus tard au débarquement en Irlande ; il se distinguera à la bataille de la Boyne (contre les troupes de Louis XIV) et obtiendra une pension de retraite, à condition de rester en Irlande ; ce sera le cas aussi de Charles Le Fanu de Cresserons près de Courseulles.



D'autres n'hésiteront pas à aller au-delà des mers, tentés par une nouvelle vie dans les colonies d'Amérique ou la toute nouvelle province du Cap (via la Hollande). Louis Payzant dont nous avons déjà parlé, quittera Jersey en 1753 avec sa seconde épouse- Marie-Anne Noget, originaire de Condé sur Noireau- et leurs quatre enfants pour la Nouvelle-Ecosse où on lui attribuera une petite île connue comme *Payzant's Island* pendant une cinquantaine d'années. Malheureusement, le 8 mai 1756, Louis sera victime d'une attaque d'indiens Maliseet, de la Nation algonquin, au service des français contre les anglais. Il est tué et scalpé mais son épouse et ses enfants seront épargnés et emmenés comme prisonniers, les enfants restant avec les Indiens et Marie-Anne étant envoyée à Québec où elle devra abjurer et où elle donnera naissance à une fille, Louise Catherine. Ce n'est qu'au printemps 1760, après la défaite française à la bataille des Plaines d'Abraham du 13 septembre 1759, que Marie-Anne Payzant et ses cinq enfants furent libres de retourner à Halifax... [Voir Linda G. Layton, *A Passion for Survival, the True Story of Marie Anne and Louis Payzant in Eighteenth-century Nova Scotia*. 2003 Nimbus Publishing.]

Revenons aux terres d'accueil où les huguenots bas-normands trouvaient un premier refuge : dans les îles anglo-normandes, tôt conquises au calvinisme, francophones, et à quelques heures de voile des côtes du Cotentin, les réfugiés furent pour la plupart des bas-normands (153 Saint-Lois, 27 caennais....) leur première étape dans des pérégrinations plus lointaines.



© société jersiaise

Les exilés ayant été contraints d'abjurer avant leur fuite vont se présenter devant la communauté protestante pour reconnaître publiquement leur erreur et être réintégrés dans l'Église. Les registres paroissiaux où sont notées ces 'reconnaisances' sont de précieuses sources de renseignements sur l'identité des nouveaux-venus, leur âge, leur provenance, parfois leur profession ou leur qualité, les liens de parenté avec tel ou tel autre nouvel arrivé.

Quelques exemples pour l'Avranchin

- 15/5/ 1686 : Anne et Marie-Anne **d'Auteville** (Pontorson)
- 15/5/1686 : les frères Henri et Gabriel **de la Roche** (Ducé)
- 8/10/1687 : Sara Marie **Le Tellier**, fille de Marie Le Moigne, veuve de Jean Matié, sr de Mouline (Pontorson); Louis **Le Tellier, Seigneur de l'Isle**, (Pontorson)
- 28/4/1688 : Elisabeth **Menard**, de Fontenay (Avranches)
- 2/5/1688 : Ambroise **Terron**, de Fontenay (Avranches)
- 12/5/1688 : Jacques **Le Clerc**, menuisier, de Fontenay (Avranches)
- 1/11/ 1690 : Marie-Anne **de Hauteville** et veuve **d'Auteville** (Pontorson)
- 17/10/1700 : Dlle Marie **Tustat**, veuve de Jean **de Guelles**, Sr de Baudebec
- 31/3/1729 : Jean **du Rocher Gaillard**, 53 ans (Avranches)



Town church, St Héliar, Jersey

Imaginons ces réfugiés se présentant à la communauté de Saint Héliar dans cette église dont les parties les plus anciennes remontent au XI^e siècle :

L'an mille six cents quatre vingt cinq le 13^{ème} jour de mois de mars, par devant Mr. Le Doyen de cette Isle de Jersey [...]

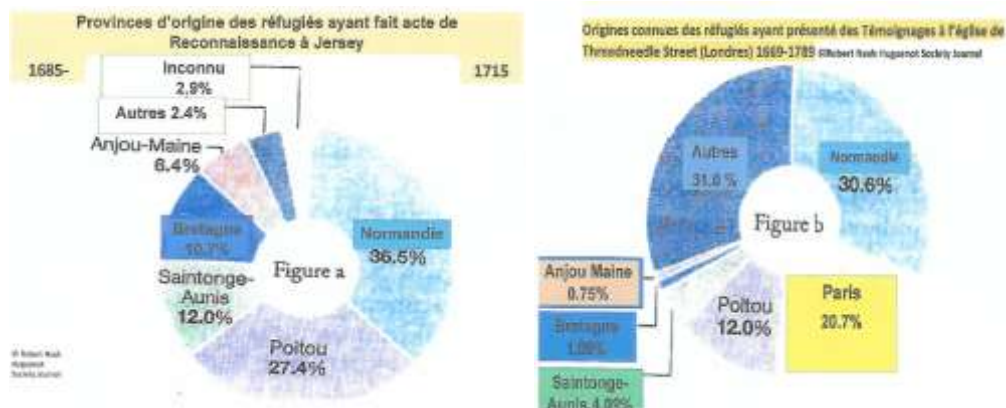
Chacun d'iceux ont reconnu ce Jour d'hui que par la faiblesse humaine et les riguers de la persecution ils s'estoient laissez aller à souscrire aux erreurs de l'Eglise Romaine, duquel peché ils ont demandé pardon a Dieu et requis la Cour de les recevoir a la paix de l'Eglise. Ce qui leur a été accordé apres quils auront fait reconnaissance publique du dit peché dans l'Eglise paroissiale de St. Helier'.

Quelques exemples pour la région de Caen :

- 1685-6: Madelaine Le Sueur, fille de feu Pierre le Sueur, écuyer, Seigneur de Petitville, en son vivant conseiller au Parlement de Normandie)
- 1685 : Jacques Cauvin, de Caen
- 1686 : Anne Brisset ; Henry Gautier, de Caen
- 1687 : Anne Jambelin; Isaac Le Picard, écuyer, Seigneur de Fosses, de Caen
- 1690 : Jean Le Hardy, sieur de la Crière, Ste-Honorine
- 1690 : Dlle Susanne Paisant, femme de Mr Robert Badenhop, marchand, de Caen
- 1690 : Louis Voisin, marchand, de Trévières ;
- 1696 : Marguerite Auvray, fille de marchand, de Caen
- 1697 : Jacob d'Avois, de Falaise
- 1697 : Daniel de la Fosse-Chastry, marchand, de Caen ; son épouse ; le Sr Jacques le Cesne, marchand, de Caen
- 1697-98 : Jacob Poulain et sa femme Marie De la Roche, de Caen [...]

On reconnaît la Dlle Susanne Paisant, femme de Mr Robert Badenhop, marchand, de Caen, qui a donc pu quitter sa prison des Nouvelles Catholiques.

Robert Nash, secrétaire honoraire de la Société huguenote australienne, a étudié les registres de 'reconnaisances' de Saint-Hélier et de l'Église de Threadneedle St à Londres et en a tiré ces graphiques. On voit que pour Jersey (Figure a), la place de la Normandie est prépondérante, talonnée par le Poitou. À Londres, (Figure b) la Normandie figure encore en bonne place, mais il s'agira surtout de hauts-normands, dieppois, rouennais, bolbécais ... Le nombre de 'parisiens' est conséquent, et dans la catégorie 'autres', ce seront des huguenots venus de Picardie, du Languedoc, de Bourgogne, de Guyenne...



Les îles n'étaient souvent qu'une étape dans les pérégrinations des réfugiés, trop nombreux pour y trouver de quoi subsister. Des marchands ou des artisans hautement qualifiés firent souche, se mariant entre eux ou épousant des Jersiais, comme David SAINT de St-Lô qui épouse Elizabeth HEBERT de St Hélér, le 6 juillet 1704.

Mais faute de trouver un travail dans les îles, nombre de réfugiés vont gagner l'Angleterre, l'Irlande ou les Provinces Unies (ou la Nouvelle Ecosse comme Louis Payzant)

Quelques-uns reviendront au pays et abjureront pour pouvoir récupérer les biens confisqués, mais ils seront une minorité. Souvent un membre de la famille resté au pays va gérer les biens des exilés et leur faire parvenir des subsides.

Les historiens sont unanimes pour dire que la France a beaucoup perdu à la suite du départ de ces 200.000 à 250.000 huguenots, au profit des pays d'accueil. Pour exemple le tissage de la soie qui s'est développé en Angleterre grâce aux techniques apportées par les huguenots ...

BIBLIOGRAPHIE

- Jacques Alfred Galland : *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie* 1898 (reprint SHPN le souvenir huguenot 1991)
- Sophronyme Beaujour : *Essai sur l'Histoire de l'Eglise Réformée de Caen*, F. Le Blanc-Hardel, imprimeur, Caen, 1877,
- Janine Garrison : *L'édit de Nantes et sa révocation*. Seuil
- Sous la direction d'Elisabeth André *Ceux qui partirent, Les Le Fanu de Cresserons*. Editions La Mandragore. 1998.
- Elisabeth André, *les Opiniâtres de la Révocation, Caen et ses environs*, Editions du Lys, 1994.
- Isaac Dumont de Bostaquet : *Mémoires sur les temps qui ont précédé et suivi la Révocation de l'édit de Nantes*. Collection Le Temps retrouvé. Mercure de France. 1968
- Pierre Adans : *Une famille caennaise à travers les siècles, les Le Cavelier*.
- Linda G. Layton : *A Passion for Survival, the True Story of Marie Anne and Louis Payzant in 18th-century Nova Scotia*. Nimbus Publishing. 2003
- Robert Nash : in *Huguenot Society Journal* Volume XXX, N° 4, 2016 pp. 466-481 An analysis of abjurations in Jersey, 1685-1715.

Qu'est-ce que la S.H.P.N ?

La Société d'histoire du Protestantisme en Normandie « le souvenir huguenot » est une association Loi 1901, non-confessionnelle, créée en 1988. Elle a pour but de promouvoir, effectuer et diffuser toutes recherches et études sur le protestantisme, de la Réforme à nos jours. Elle organise des conférences, expositions, visites, manifestations et rencontres. Elle apporte son concours à des manifestations organisées par des associations culturelles ou cultuelles.

Elle édite un bulletin semestriel envoyé à chaque adhérent et disponible dans un certain nombre de paroisses protestantes.

La SHPN est membre correspondant de la SHPF (Société de l'histoire du protestantisme français), association reconnue d'utilité publique et des sociétés huguenotes de Grande Bretagne, d'Allemagne, de Suisse et d'Australie.

Siège social : 4 rue Auguste Lechesne 14000 Caen. Tél. 02 31 82 23 93

Courriel : gcornevin@wanadoo.fr

Site : <https://sites.google.com/site/shpnormandie/home>